

Garanties des accidents de la vie (GAV)

	GAV
Activités domestiques	●
Activités touristiques	●
Activités scolaires	●
Activités de loisirs	●
Activités sportives	●
Accidents médicaux	●
Accidents consécutifs à un attentat ou à une agression	●
Accidents consécutifs à une catastrophe naturelle ou technologique	●
Accidents de la circulation en qualité de piéton ou cycliste	●
Assistance	●

Formule Solo

12.85 € / mois
(soit 154,20 € / an)

Formule Famille

21.60 € / mois
(soit 259.20 € / an)